



ASSEMBLEE GENERALE Samedi 18 décembre 2021

Par voie dématérialisée

PROCES VERBAL

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissant de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Elective, le samedi 18 décembre 2021 à 09 h 30 par voie dématérialisée au vu des conditions sanitaires.

Ces Assemblées sont placées sous la présidence de Pierre LERESTEUX, Président de la Ligue de Football de Normandie, lequel est notamment entouré et accompagné de,

- Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.,
- Jean-Luc GIFFARD, Trésorier Général de la L.F.N.,
- Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.,
- Sauveur CUCURULO, Membre du Bureau de la L.F.N.,
- François-Xavier COUSSIN, Expert comptable du Cabinet Burette,
- Didier DUTHEIL, Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales de la L.F.N.,
- Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financier de la L.F.N.,
- Le personnel administratif de la L.F.N.,

En visioconférence,

- Jean-Michel KOCISZEWSKI, Président Délégué de la L.F.N.,
- Patrick BAILLARD, Vincent DUBOURG, Marc ROUTIER, Frédéric GRESSENT, Membres du Comité de Direction de la L.F.N.,

Etaient excusés :

- Noël LE GRAET, Président de la Fédération Française de Football,
- Vincent NOLORGUES, Président de la Ligue du Football Amateur,
- Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie,
- Serge CHRISTOPHE, Trésorier du CROS Normandie,



→ Les membres du Comité de Direction : Loic BEAUCAMP, Gilles BELLISSENT, Jean-Pierre DESMONS, Pascale EVAÏN, Romain FERET, Sébastien GOURDEL, Philippe GUERRIER, Jacques GUESDON, Raynald LEFRANCOIS, Philippe LE GALL, Florence LE MAISTRE, Yves MICHEL, Nasr-Eddine RAHO, Bertrand VOISIN.

Afin d'organiser ces Assemblées de façon dématérialisée, la Ligue de Football de Normandie a confié l'organisation et la gestion de la procédure de vote électronique de l'Assemblée Générale se tenant le samedi 18 décembre 2021 de 8h30 à 11h30 à la société I-INTERACTION, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 531 685 915, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} arrondissement, 10, Rue du Colisée agissant poursuites et diligences de son Président, Monsieur Gabriel LUGASSY, domicilié en cette qualité audit siège.

Celle-ci a ensuite souhaité que la liste d'émargement ainsi que les résultats des votes de chaque résolution soient constatés par un Huissier de Justice, Stéphanie SCHAMBOURG, et que de l'ensemble, il soit dressé un procès-verbal de constat.

INTERVENTION DE Pierre LERESTEUX, Président de la L.F.N.

« Bonjour à toutes et à tous,

Avant de commencer mon allocution, je souhaiterais que l'on ait une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés, qui sont malheureusement nombreux.

Une fois de plus et à cause de la COVID-19, nous effectuons cette assemblée en visioconférence, ce que je regrette car il est préférable de pouvoir se rencontrer, d'échanger et d'écouter car ce sont nos objectifs, mais nous avons été contraints par les conditions sanitaires actuelles.

Ce que je souhaitais vous dire aujourd'hui c'est le côté formidable de vos actions pendant la période de COVID-19. Vous, Présidents, éducateurs et bénévoles de clubs, avez su faire face, vous avez permis aux jeunes de pouvoir échanger, s'entraîner malgré toutes les difficultés pour respecter les conditions du pass sanitaire. Vous avez réussi le pari et j'en suis fier pour vous et pour la Ligue de Football de Normandie. Nous pouvons le constater grâce au nombre de licenciés même si nous avons eu peur, vous les premiers, d'en perdre mais en fin de compte, nous avoisinerons les 110 000 licenciés cette saison. Je vous remercie donc du fond du cœur.

Malheureusement, il n'y a pas que des félicitations, je souhaitais également vous parler du problème de l'arbitrage en Normandie, même si le constat est le même dans les autres ligues, mais occupons-nous de la nôtre. Comme vous avez pu le constater, il manque 100 arbitres ce qui a pour conséquence que nous n'arrivons pas à désigner dans toutes les compétitions convenablement. Les districts rencontrent cette même difficulté. Il faut donc que nous fassions des efforts et il faut le faire en commun. Dans un premier temps, un effort de fidélisation sur lequel nous sollicitons l'aide des Présidents et éducateurs notamment en associant les arbitres aux actions du club. Il est primordial de les respecter. Dans un second temps, un effort de conquête pour combler ce manque en nommant un référent arbitrage par exemple. Vous pouvez également vous réunir géographiquement avec d'autres clubs et solliciter l'intervention d'un de nos 3 conseillers technique en arbitrage qui sont à votre disposition et ainsi trouver des vocations pour l'arbitrage auprès de vos licenciés. Ce sont des efforts que nous devons faire tous ensemble.

Au sujet de la protection des arbitres, je demanderais aux Commissions de Discipline et d'Appel d'être intransigeantes sur les violences car nous ne pouvons pas le supporter. Avec le concours de la Commission des Actions Citoyennes, nous avons mis en place une cellule d'écoute et signé une convention avec les Procureurs Généraux de Caen et Rouen afin de montrer notre attachement au soutien des arbitres, sans oublier l'aide de l'UNAF Normandie.

C'est le côté négatif que je souhaiterais positiver dans le but d'atteindre l'objectif fixé et ainsi permettre à un maximum de clubs de ne plus être en infraction avec les règlements.

Concernant les manifestations, nous venons de réussir l'accueil de la double confrontation entre l'Equipe de France U19 Futsal et la Russie à Lisieux. Je remercie toute l'équipe qui a travaillé autour de cet évènement mais aussi la FFF et la LFA pour leur soutien. Même si le résultat n'était pas celui espéré, il est important de se confronter à ce type de nation (plus d'1,5 millions de licenciés futsal. Je remercie les équipes particulièrement le chef de délégation et le sélectionneur qui est normand, Clément LEREBOURS, et j'espère qu'ils reviendront.

En février, nous organiserons une grande manifestation importante pour le football féminin : le Tournoi de France, d'ailleurs, je remercie de nouveau la FFF pour cette opportunité. Nous aurons la chance d'accueillir l'Equipe de France A mais aussi les Pays-Bas (Championnes d'Europe), le Brésil et la Finlande. Cela s'organisera sur 2 sites : le stade d'Ornano et le Stade Océane. Je vous invite donc à venir nombreux, cela permettra de développer le football féminin car nous avons encore des possibilités de progression au niveau du nombre de licenciées mais aussi car il est spectaculaire.

Concernant la formation, je vous invite à pousser vos bénévoles dans les formations de dirigeants afin de se former à la règlementation mais aussi la finance ou la communication. L'IR2F fait un travail extraordinaire en collaboration avec l'équipe technique car tous les ans, le nombre de personnes

formées augmente. Nous sommes à votre disposition même si je me répète souvent, c'est très important d'être à l'écoute des clubs.

Je n'ai pas cité de noms, de peur d'oublier des personnes, mais j'associe la Directrice, toutes les équipes : administrative, technique, arbitres, Pôle Espoir, sans oublier les bénévoles qui m'entourent et qui donnent de leur temps, mes collègues du Comité de Direction et je les remercie du fond du cœur pour leur travail afin d'améliorer et faire progresser le football normand. Je pense que nous sommes en train de réussir, on peut être fier. En 4 ans, nous avons installé le siège et le Pôle Espoir au centre de la Normandie. Je remercie de nouveau d'ailleurs la Commission qui a œuvré pour ce double projet car c'est une réussite surtout économique.

Rien n'est parfait, la perfection n'est pas de ce monde, mais, nous pouvons nous montrer fier, nous tous bénévoles, et c'est grâce à vous et je vous en remercie une fois de plus. Vive le football normand. »



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2021

VOTE n°1

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1638 voix
- Sont CONTRE : 151 voix
- Abstentions : 149 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 est adopté à 91,55 % des suffrages exprimés.



2 – RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2020/2021

VOTE n°2

Rapport moral 2020/2021

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1629 voix
- Sont CONTRE : 164 voix
- Abstentions : 145 voix

Ce dernier est adopté 90,85 %.



3 – PRESENTATION DES COMPTES CLOS AU 30.06.21 – JEAN-LUC GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

Jean-Luc GIFFARD, trésorier de la LFN présente les comptes clos au 30 juin 2021. Il rappelle qu'il s'agissait d'une nouvelle année marquée par la COVID-19 notamment avec une diminution du nombre de licenciés et des championnats qui n'ont pas pu aller à leur terme ce qui a engendré un fonctionnement en demi-teinte.

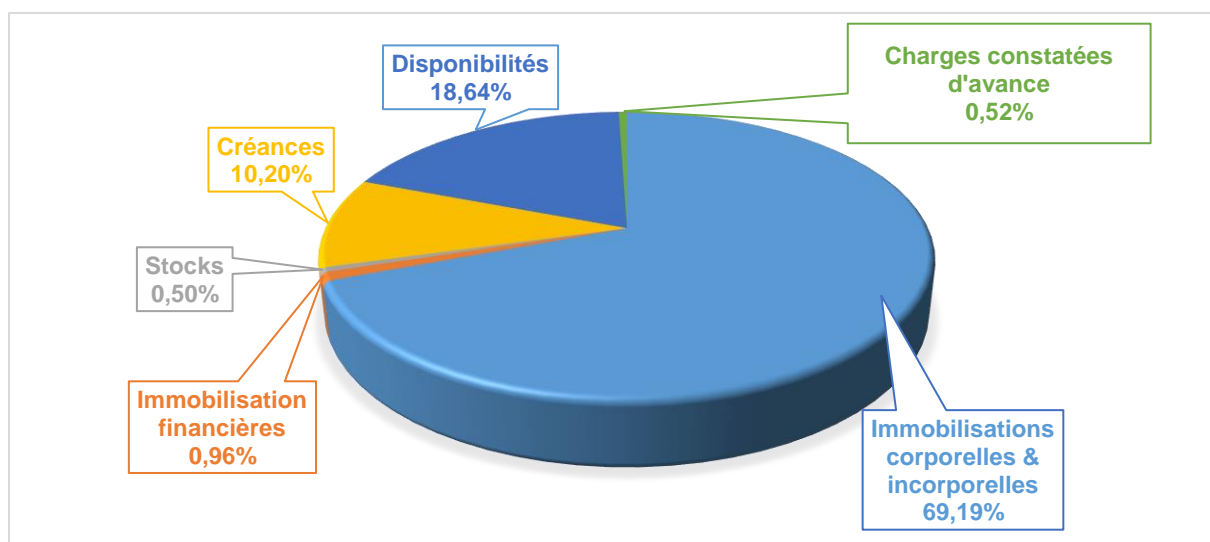
Par ailleurs, et concernant les événements majeurs de cette saison :

- l'ouverture du pôle espoir avec l'arrivée de 16 jeunes et une première année de fonctionnement qui a augmenté les postes de produits et charges
- la COVID-19 :
 - mise en place du chômage partiel pour une grande partie du personnel
 - aides aux clubs normands (pas de frais d'engagement et de gestion, abandon des amendes etc ...)
 - un fonctionnement en demi-teinte

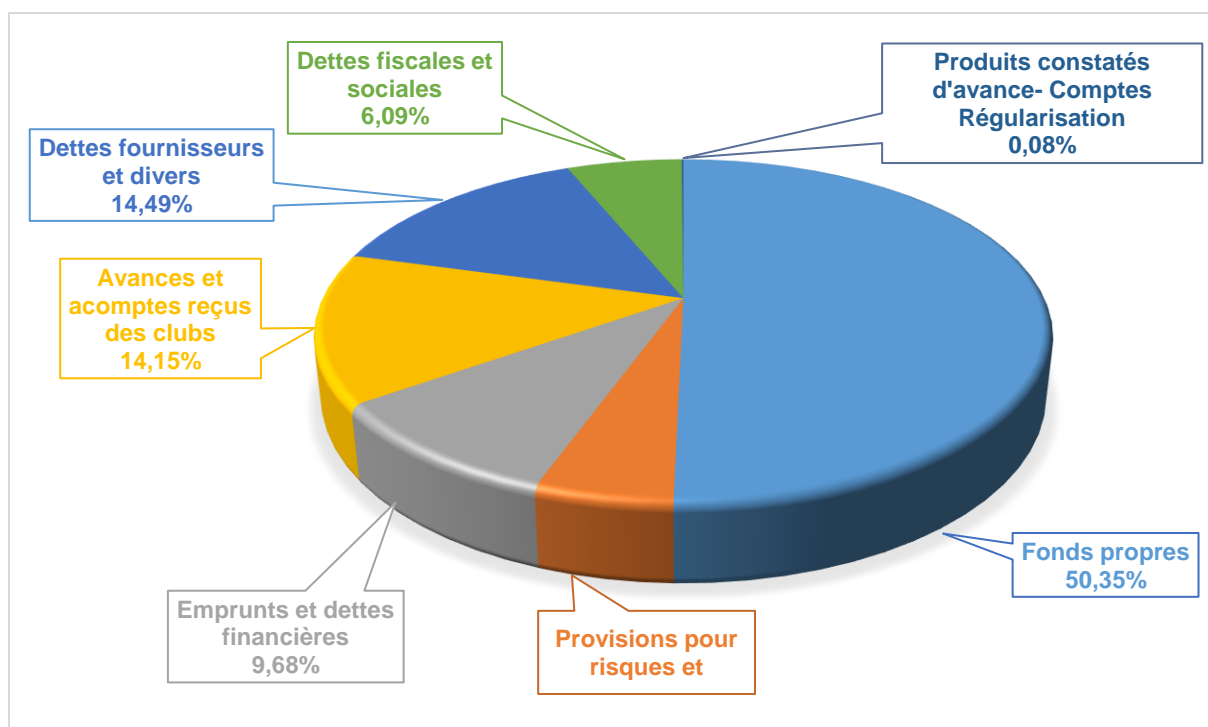
Concernant le bilan, tous les actifs ont été comptabilisés contrairement au passif puisque les emprunts bancaires ont été effectués le 21 juillet donc seront réalisés sur l'exercice suivant. Quant au compte

fournisseur, il est de 1.1 million d'euros (par rapport à N-1) dû aux dettes fournisseurs immobilisation à hauteur de 850 k€.

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	18 607,24	6 376,74	12 230,50	1 307,03
Immobilisations corporelles				
Terrains	67 727,00		67 727,00	17 727,00
Constructions et agencements	5 665 585,39	284 365,03	5 381 220,36	2 255 894,02
Installations techniques, matériel et outillage	84 126,64	50 960,64	33 166,00	6 816,56
Autres immobilisations corporelles	1 191 706,97	926 840,55	264 866,42	237 647,22
Immob. en cours / Avances et acomptes				1 579 543,77
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 206,80		5 206,80	5 095,50
Prêts district	20 000,00		20 000,00	40 000,00
Autres immobilisations financières	54 320,30		54 320,30	61 695,30
ACTIF IMMOBILISE	7 107 280,34	1 268 542,96	5 838 737,38	4 205 726,40
Stocks				
Marchandises	41 409,93		41 409,93	40 333,49
Avances et acomptes versés sur commandes				5 779,98
Créances				
clubs	193 708,65	42 272,34	151 436,31	279 631,76
Autres créances	697 512,69		697 512,69	365 514,87
Divers				
Valeurs mobilières de placement	450 000,00		450 000,00	450 000,00
Disponibilités	1 101 484,33		1 101 484,33	1 424 217,79
Charges constatées d'avance	43 228,92		43 228,92	30 165,92
ACTIF CIRCULANT	2 527 344,52	42 272,34	2 485 072,18	2 595 643,81
Compte de Régularisation FFF arbitrage				23 475,25
COMPTES DE REGULARISATION				23 475,25
TOTAL DE L'ACTIF	9 634 624,86	1 310 815,30	8 323 809,56	6 824 845,46

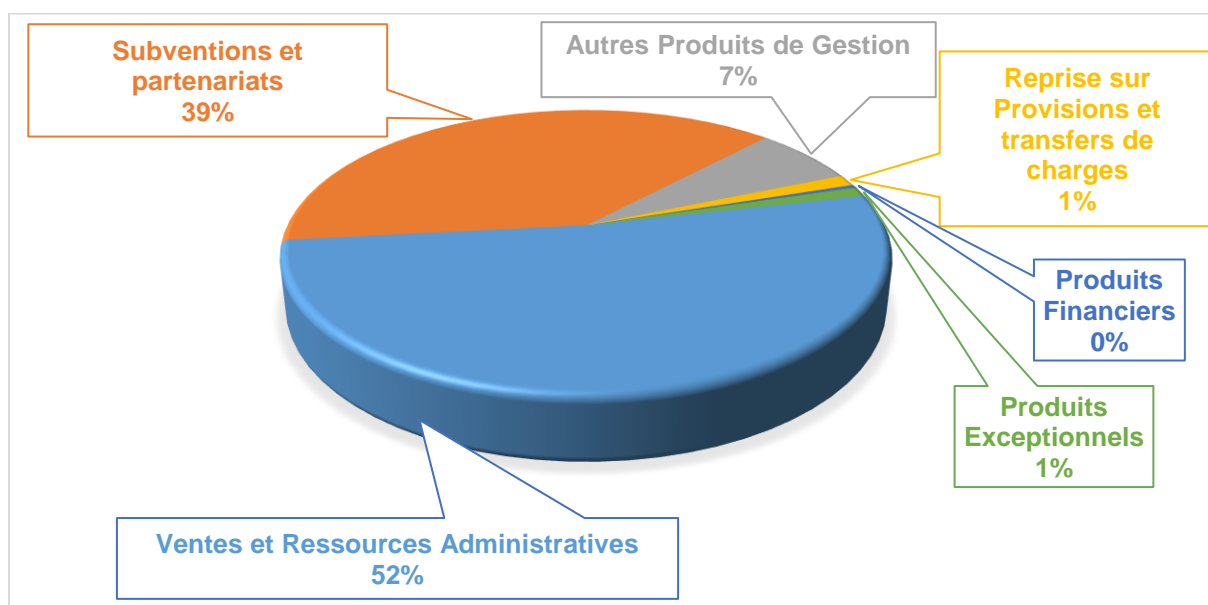


	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 215 206,08	3 105 435,57
RESULTAT DE L'EXERCICE	-25 541,14	109 770,51
Subventions d'investissement	1 001 550,00	247 850,00
FONDS PROPRES	4 191 214,94	3 463 056,08
Provisions pour risques	88 061,29	92 075,00
Provisions pour pensions	166 025,46	170 756,14
Provision pour restructuration	175 000,00	120 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	429 086,75	382 831,14
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	759 113,38	37 695,71
Emprunts et dettes financières FFF et cautions clubs	46 800,00	95 300,00
Avances et acomptes reçus clubs créditeurs	1 177 789,45	749 013,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 077 991,51	1 342 760,68
Dettes fiscales et sociales	507 110,56	515 299,52
Autres dettes	127 746,97	238 889,30
Produits constatés d'avance	1 582,00	
DETTES	3 698 133,87	2 978 958,24
Compte d'attente (FFF eng; arbitrage)	5 374,00	
COMPTES DE REGULARISATION	5 374,00	
TOTAL DU PASSIF	8 323 809,56	6 824 845,46



Jean-Luc GIFFARD fait un point des grandes variations de produits (compte de résultat) :

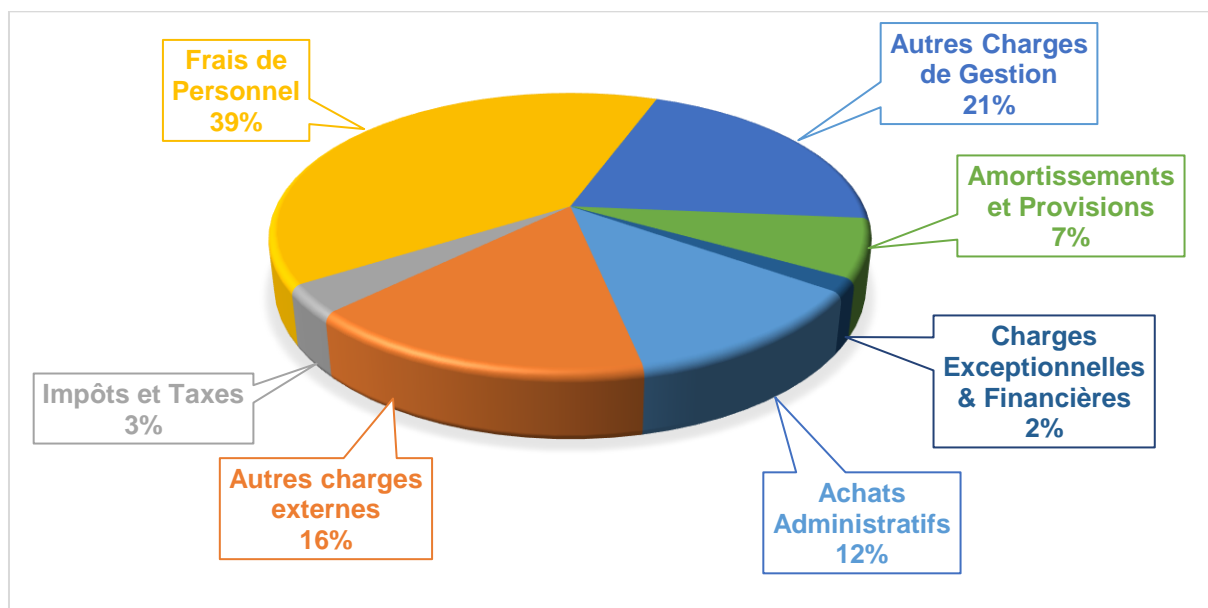
- Pertes de recettes liées à la baisse des licenciés (- 450 k€)
- Augmentation des subventions FFF liée au pôle Espoir (+ 205 k€)
- Pertes des recettes liées aux stages car pas d'organisation de formations bénévoles et non perception des frais d'engagements et amendes non exigés par la LFN (-220 k€)
- Maintien du partenariat malgré le contexte compliqué



S'agissant des grandes variations de charges, il précise les points suivants :

- Diminution de 39 k€ des achats administratifs (avec une diminution des charges liées à la baisse de licenciés et une augmentation liée à l'ouverture du pôle espoir) ;
- Diminution des locations due à la fusion (plus de locations de locaux à Rouen et des stocks divers) ;
- Augmentation des contrats d'entretien et maintenance dûe à l'ouverture du pôle espoir ;
- Diminution de 100 k€ sur les déplacements/réceptions : baisse de l'activité

- Augmentation des dotations aux amortissements de 80 k€ : ouverture du pôle espoir
- Augmentation de charges exceptionnelles liée à un licenciement de 55 k€



En conclusion, il ressort un déficit de 25k€ malgré une situation complexe (COVID-19, aides versées aux clubs et fonds propres de la Ligue à hauteur de 4.2 M d'€).

Jean-Luc GIFFARD souhaite d'ailleurs rassurer les clubs sur la santé financière de la Ligue qui est saine et ne présage pas de craintes pour l'avenir.



3bis – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, Intervention de M. FRANCOIS-XAVIER COUSSIN

François-Xavier COUSSIN présente les rapports en qualité de commissaire aux comptes de la Ligue de Football de Normandie :

- un rapport sur les comptes annuels de la L.F.N.,
- un rapport sur les conventions dites réglementées.

Il rappelle que ces documents sont consultables au siège de la Ligue.

En exécution de la mission confiée par l'Assemblée Générale, le cabinet a effectué l'audit des comptes annuels de la L.F.N. relatifs à l'exercice clos du 30.06.2020. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité de Direction, le 15 octobre dernier 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au COVID-19. Ils certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En l'application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, ils nous informent que les appréciations, les plus importantes auxquelles ils ont procédé, selon leurs jugements professionnels, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de leur opinion exprimé ci-avant. Ils n'expriment pas d'opinion sur les éléments des comptes annuels pris isolément.

Ils ont également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ils n'ont pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, sur les informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant le rapport sur les conventions réglementées, ils leur appartient de communiquer sur la base des informations données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont ils ont été avisés ou qu'ils auraient découvertes à l'occasion de leur mission sans avoir à se prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les articles R.602-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Ils ont mis en œuvre les diligences qu'ils ont estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à leur mission.

Ils informent les clubs qu'ils n'ont été avisés d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé qui serait à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.602-5 du Code de commerce.

VOTE n°3

Approbation des comptes clos du 30.06.2021, du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos du 30.06.2021.

Résultat de vote électronique

- Sont POUR : 1551 voix
- Sont CONTRE : 207 voix
- Abstentions : 180 voix

Ces derniers sont adoptés à 88,23 %.



4 – AFFECTATION DU RESULTAT, JEAN-LUC GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

Jean-Luc GIFFARD soumet au club le vote relatif à l'affectation du résultat en fonds de réserve pour un montant de 25 541.14 €.

VOTE n°4

Adoption du résultat dans un compte appelé « report à nouveau »

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1525 voix
- Sont CONTRE : 236 voix
- Abstentions : 177 voix

L'affectation du résultat est adopté à 86,60 %.



5 – AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES – JEAN-PIERRE GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.

Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général adjoint, présente les adaptations réglementaires à apporter aux textes régionaux, portant, d'une part, sur 2 corrections et, d'autre part, sur 2 ajustements liés aux nombres définitifs d'équipes participant à certains championnats régionaux. Lesdites modifications ont été examinées préalablement par la Commission Régionale des Statuts et Règlements puis adoptées par le Comité de Direction de la L.F.N. le 29 novembre 2021.

En application des dispositions de l'article 12.4 des Statuts de la L.F.N., ces modifications doivent faire l'objet d'une communication aux Délégués des clubs réunis en Assemblée Générale.

Elle concernent :

MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

- **Annexe 2 : Règlement disciplinaire et Barème disciplinaire**

↪ L'article 4.2 est complété pour être aligné sur le texte fédéral.

MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

- **CHAMPIONNATS REGIONAUX U18 – SAISON 2021/2022**

↪ Un ajustement est opéré pour prendre en compte la diminution du nombre d'équipes participant au championnat Régional 3 ; en fin de saison, 12 équipes, au lieu de 18 seront reléguées :

- Les 2 équipes classées aux deux dernières places de chacun des 5 groupes,
- Les 2 moins bonnes équipes classées à la 9ème place des 4 groupes à 11.

- **CHAMPIONNATS REGIONAUX U16 – SAISON 2021/2022**

↪ Un ajustement est à opérer pour prendre en compte la diminution du nombre d'équipes participant à la première phase des championnats, 42 équipes au lieu de 52 en Régional 1 et Régional 2 ; En conséquence :

- 9 équipes, au lieu de 10, sont reléguées de Régional 1 en Régional 2,
- Les 21 équipes sont reconduites en Régionale 2,
- Le Championnat Régional 2 est constitué de 3 groupes de 10 équipes.

- **CHAMPIONNATS REGIONAUX U15 – SAISON 2021/2022**

↪ En fin de première phase, une correction affecte le nombre d'équipes à rétrograder de Régional 2 en considération du nombre d'équipes accédant des Districts, 10 équipes au lieu de 8 :

- Seront reléguées en District 9 équipes au lieu de 7

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

M. DUTHEIL indique que la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales s'est réunie le 24 novembre dernier pour vérifier la candidature reçue. La Commission a déclaré recevable la candidature de MM. GIFFARD Jean-Luc (titulaire) et CUCURULO Sauveur (suppléant).

- **Postes du Délégué par tranche de 50 000 licenciés**

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Jean-Luc GIFFARD	Sauveur CUCURULO

VOTE n°5

Poste de Délégué par tranche de 50 000 licenciés (titulaire et suppléant)

RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1567 voix
- Sont CONTRE : 174 voix
- Abstentions : 197 voix

Jean-Luc GIFFARD, titulaire et son suppléant Sauveur CUCURULO sont élus à 90,01 % des voix.



10 – CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

A la clôture de la visio-conférence, deux questions ont été posées par le biais de la messagerie instantanée. Vous trouverez ci-dessous les questions et réponses.

- **[18/12/2021 – 10:15] U. S. NORMANDE 76**

Concernant les 500000€ d'aides aux clubs sur 2 ans, pouvez-vous donner plus d'informations ?

Réponse : Bonjour, vous avez eu une aide de 153 K€ pour la saison 19/20 qui correspondait au fonds de solidarité (10€ par licenciés) et 347 K€ cette saison qui correspondent à 128K€ de frais d'engagement, 68 K€ de cotisations et 61K€ d'amendes non encaissés - il y a également 90 K€ de bons d'achats offerts aux clubs via les partenaires de la Ligue (chiffres présentés et annoncés lors de la dernière AG).

- **[18/12/2021 – 10:16] MASSON Stéphane**

Bonjour, je n'ai pas entendu le début de la réunion concernant les arbitres pour les clubs amateurs, je suis à la recherche d'un arbitre pour être en conformité avec le règlement, mais je n'en trouve pas.

- **[18/12/2021 – 10:19] BRELEUR Nicolas**

Quelles solutions proposez-vous pour accompagner, aider les clubs à trouver des arbitres? Les clubs seuls ne pourront pas y arriver !

Réponse : Bonjour, pouvez-vous nous contacter à la Ligue et nous ferons en sorte qu'un CTRA vous rende visite et voit avec vous quelles solutions vous pourriez éventuellement trouver pour avoir des arbitres.

A 11h34, Maitres SCHAMBOURG et PANHARD se sont connectées à la plateforme et ont constaté que sur 716 clubs votants, le nombre de votes exprimés est de 310 clubs pour 1938 voix sur 4027 requises soit 48,13%.

A 12h50, une vidéo de clôture des Assemblées Générales est publiée sur le site de la Ligue de Football de Normandie. Kerstie ABERGEL prend la parole afin d'annoncer les résultats et Pierre LERESTEUX, afin de clôturer celles-ci.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Leresteux', with a long horizontal stroke extending to the right.

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Desheulles', with a long horizontal stroke extending to the right.

Roger DESHEULLES